

BUDGET VILLE – ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2021

Cette note est annexée au budget primitif 2021 et sera publiée sur le site internet de la commune.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

1. LES RESULTATS 2020

Le résultat global de clôture se décompose de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2019	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	3 469 344,33	960 806,91	4 430 151,24
Investissement	-1 214 584,95	-425 284,44	-1 639 869,39
TOTAL	2 254 759,38	535 522,47	2 790 281,85

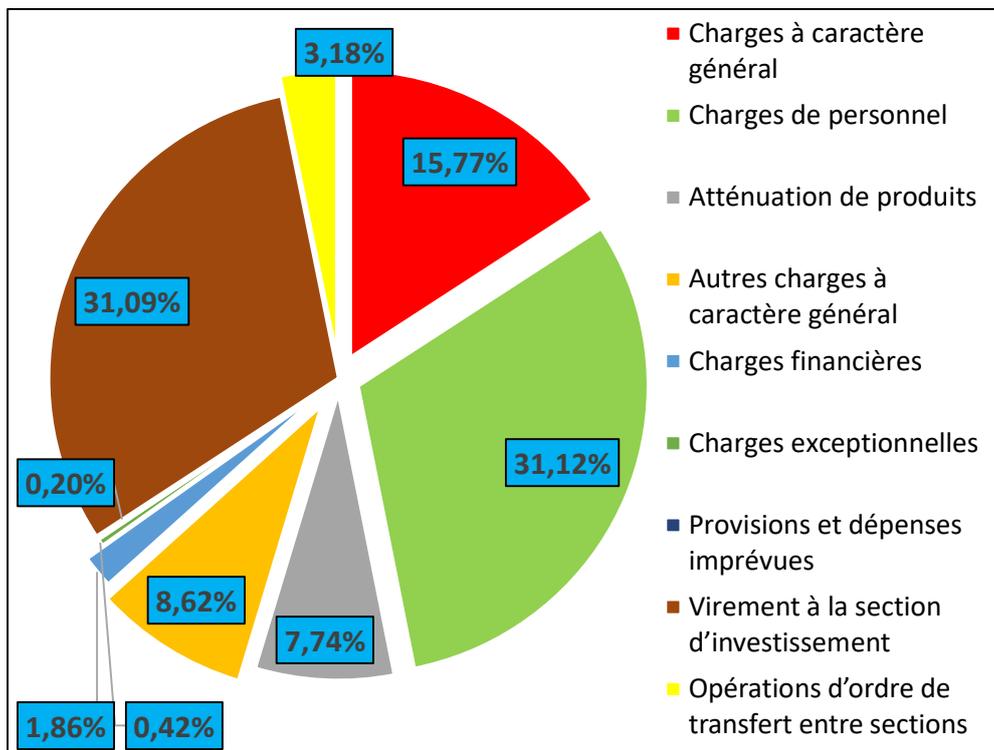
Les restes à réaliser de 2020 reportés en 2021 s'élèvent en dépenses à 881 349 € et à 1 361 000 € en recettes.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

Le budget primitif 2021 s'élève à 11 246 432,85 € en dépenses et en recettes.

a) Les dépenses

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2021	Ecart en €
011 Charges à caractère général	1 794 100,00	1 774 114,00	-19 986,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 353 000,00	3 500 000,00	147 000,00
014 Atténuations de produits	853 000,00	871 000,00	18 000,00
65 Autres charges de gestion courante	958 150,00	969 350,00	11 200,00
66 Charges financières	224 000,00	209 000,00	-15 000,00
67 Charges exceptionnelles	107 500,00	47 000,00	-60 500,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	2 000,00	2 000,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 860,33	20 568,85	-291,48
023 Virement à la section d'investissement	3 669 834,00	3 496 100,00	-173 734,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	323 000,00	357 300,00	34 300,00
Total des dépenses de fonctionnement	11 303 444,33	11 246 432,85	-57 011,48



Les charges à caractère général se réduisent tout en maintenant les efforts sur l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux, sur l'entretien et le renouvellement des espaces verts et en s'engageant fortement sur l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

Les charges de personnel évoluent en raison de l'arrivée des nouveaux agents pour renforcer les services (notamment d'une directrice adjointe des services, d'une directrice juridique et d'un policier municipal), les embauches sur les vacances de poste, des remplacements des agents pour des renforts d'été ainsi que des facteurs d'augmentation mécanique liées à l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont impactées par la majoration du prélèvement de l'Etat sur les logements sociaux dans le cadre de la loi SRU et par la révision des compétences transférées (progression de l'attribution de compensation versée au Muretain Agglo).

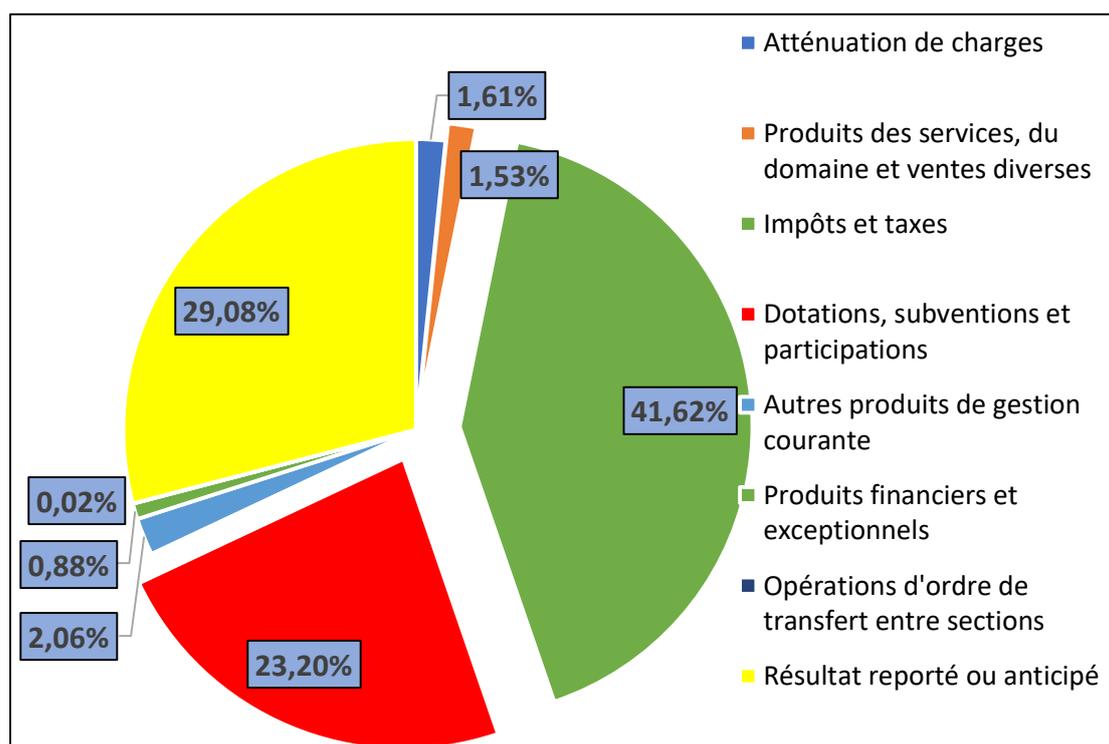
L'inscription de créances éteintes (procédure de surendettement ou de liquidation judiciaire) et l'impact sur une année entière de l'enveloppe prévisionnelle maximale pour les indemnités des élus délibérée en 2020 engendrent une augmentation des autres charges de gestion courante (chapitre 65).

Après l'annulation d'une partie du rattachement 2019 sur la mise à disposition voirie au Muretain Agglo sur l'exercice 2020, les charges exceptionnelles se réduisent nettement en 2021. Elles comprennent notamment l'annulation de l'indemnité perçue en 2019 dans le cadre du litige sur la Halle.

Le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements permettent de dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 3 853 400 €, contre 3 992 834 € en 2020.

b) Les recettes

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2021	Ecart en €
013 Atténuation de charges	164 600,00	181 000,00	16 400,00
70 Produits des services	182 000,00	172 600,00	-9 400,00
73 Impôts et taxes	4 526 900,00	4 681 000,00	154 100,00
74 Dotations, subventions et participations	2 516 400,00	2 609 200,00	92 800,00
75 Autres produits de gestion courante	229 100,00	231 500,00	2 400,00
76 Produits financiers	100,00	100,00	0,00
77 Produits exceptionnels	192 100,00	98 400,00	-93 700,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 900,00	2 700,00	-20 200,00
002 Résultat reporté ou anticipé	3 469 344,33	3 269 932,85	-199 411,48
Total des recettes de fonctionnement	11 303 444,33	11 246 432,85	-57 011,48



La progression du chapitre 73 est due à celle prévisionnelle des bases fiscales pour 2021. L'état 1259 a été transmis par la DGFIP le 26 mars 2021 en raison de la refonte de la présentation de cet état et de la réforme de la fiscalité locale. L'intégration du montant des bases fiscales fera l'objet d'une décision modificative ultérieure sur 2021.

Le chapitre 74 progresse en raison essentiellement de l'estimation des dotations de l'Etat (DGF, DSR et DNP). Les chiffres définitifs seront intégrés lors de la prochaine décision modificative 2021.

Evolution en €	2019	2020	2021	2021 / 2020
Dotation forfaitaire	991 044	999 042	1 004 000	0,50%
Dotations de péréquation (DSR / DNP)	1 151 502	1 191 350	1 251 000	5,01%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	867 340	916 530	977 000	6,60%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP) part principale et majoration	284 162	274 820	274 000	-0,30%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	2 142 546	2 190 392	2 255 000	2,95%

Les recettes exceptionnelles se contractent en raison du reversement en 2019 par le Muretain Agglo de la cession des deux derniers terrains sur la ZAE du Boutet.

Les travaux en régie feront l'objet d'intégration budgétaire au fur et à mesure de leur réalisation par le service technique dans le courant de l'année. Ceci explique la baisse de la prévision budgétaire du chapitre 042.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

Le budget primitif 2021 s'élève à 6 003 318,39 € en dépenses et à 7 753 318,39 € en recettes.

a) Les dépenses (y compris restes à réaliser 2020)

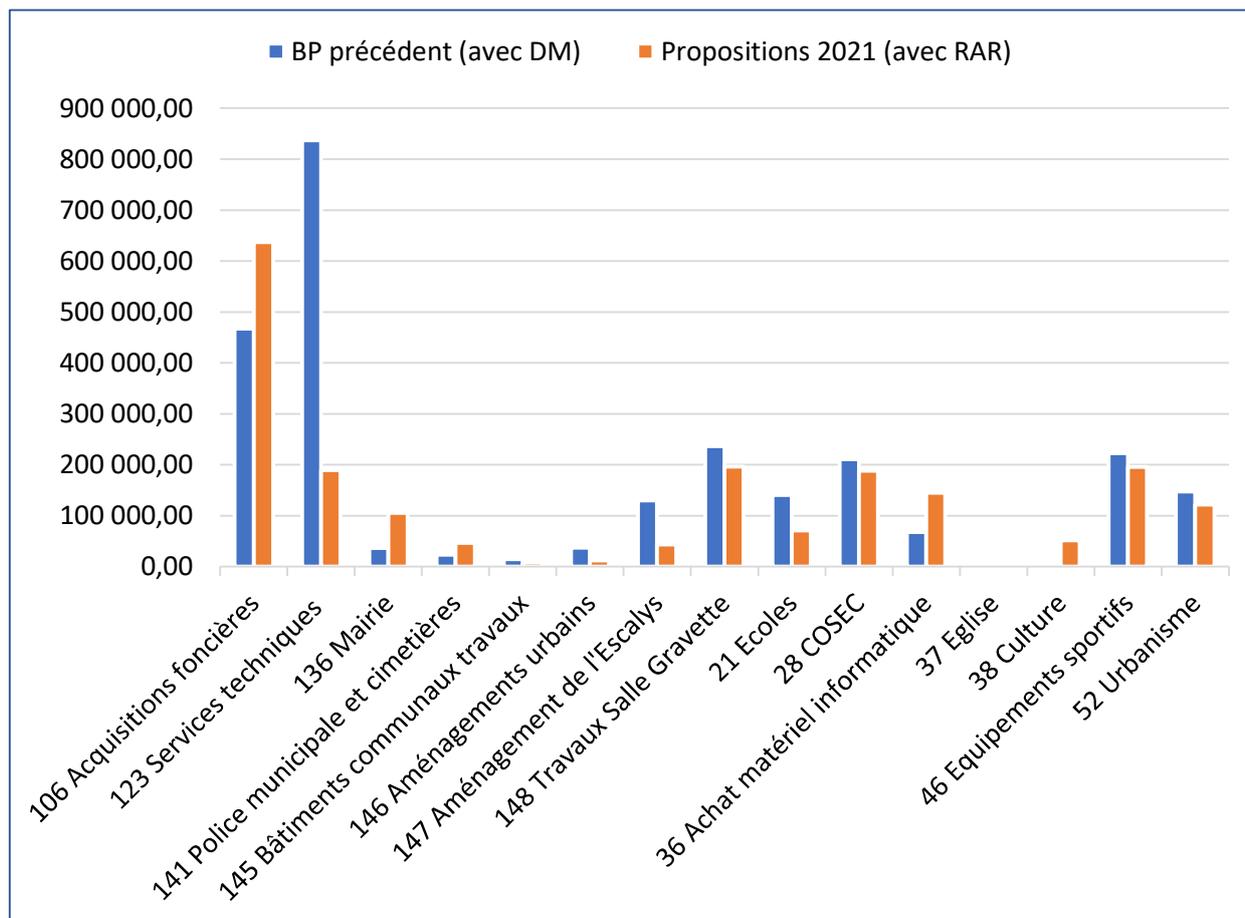
Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2021	Ecart en €
Opérations d'équipement	5 274 453,10	3 674 012,94	-1 600 440,16
16 Emprunts et dettes assimilés	575 000,00	641 000,00	66 000,00
020 Dépenses imprévues (investissement)	30 061,95	30 636,06	574,11
458 Opération pour compte de tiers	7 000,00	7 000,00	0,00
040 Opérations d'ordre entre sections	22 900,00	2 700,00	-20 200,00
041 Opérations patrimoniales	1 000,00	8 100,00	7 100,00
001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 214 584,95	1 639 869,39	425 284,44
Total des dépenses d'investissement	7 125 000,00	6 003 318,39	-1 121 681,61

Les principaux investissements qui seront réalisés en 2021 sont les suivants :

- La phase 2 de la rénovation du gymnase du COSEC ;
- L'achèvement de la rénovation des tribunes ;
- La finalisation de l'aménagement de l'Escalys ;
- La poursuite des acquisitions foncières : Maison des Assistantes Maternelles (MAM) et habitation située 1 rue du Fort ;
- La première phase de la video-protection ;
- La modernisation des écoles ;
- Les études dans le cadre du projet "Bourgs-Centres".

Le financement du poste électrique dans le cadre de la réalisation d'un lotissement depuis la route de Lamasquère vers le chemin de Souliguières par la société HECTARE a fait l'objet d'un Projet Urbain Partenarial (PUP). Les travaux sont enregistrés au compte 458 des opérations pour le compte de tiers. La participation de la société a fait l'objet d'un titre en recettes d'investissement au compte 458 en 2020.

Hors autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), les opérations d'équipement se présentent comme suit :



La gestion sous forme d'AP / CP permet d'effectuer une gestion pluriannuelle de l'engagement des dépenses. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice sont retracées dans le budget.

Plusieurs opérations font l'objet d'une programmation annuelle (AP / CP) :

- L'Escalys

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015 à 2017 (réalisé)	Crédits de paiement 2018 (réalisé)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (estimé)	Crédits de paiement 2021 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Centre Plurifonctionnel (opération 129)	2 568 000	148 470,96	297 231,57	1 666 469,02	281 150,27	174 678,18	2 568 000

- Rénovation et extension des tribunes du Stade

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (estimé)	Crédits de paiement 2021 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Rénovation et extension des tribunes du stade (opération 149)	1 200 000 €	61 375,35 €	845 184,04 €	293 440,61 €	1 200 000 €

- Rénovation et extension du COSEC

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2020 (estimé)	Crédits de paiement 2021 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Travaux de rénovation et d'extension du COSEC (opération n°150 « Rénovation et extension du COSEC »)	2 199 000 €	1 007 504,85 €	1 191 495,15 €	2 199 000 €

b) Les recettes (y compris restes à réaliser 2020)

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2021	Ecart en €
10 Dotations, fonds divers et réserves	542 000,00	539 000,00	-3 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 226 584,95	1 160 218,39	-66 366,56
13 Subventions d'investissement	1 649 100,00	1 655 600,00	6 500,00
16 Emprunts et dettes assimilés	1 030 000,00	0,00	-1 030 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	5 000,00	0,00
45 Opérations pour le compte de tiers	5 200,00	0,00	-5 200,00
021 Virement de la section de fonctionnement	3 669 834,00	3 496 100,00	-173 734,00
024 Produits de cessions	500 000,00	532 000,00	32 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	323 000,00	357 300,00	34 300,00
041 Opérations patrimoniales	1 000,00	8 100,00	7 100,00
Total des recettes d'investissement	8 951 718,95	7 753 318,39	-1 198 400,56

Le chapitre 10 des dotations, fonds divers et réserves comprend la taxe d'aménagement et le FCTVA. Cette recette est calculée sur les dépenses d'investissement de N-1.

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation de résultat de fonctionnement 2020 permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté en 2020.

Les subventions 2021 intègrent une prévision à hauteur de 285 K€ pour la deuxième tranche au titre de la rénovation et de l'extension du COSEC par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Les produits de cession se détaillent en 60 000 € pour la cession des logements situés 8 et 10 avenue de la République et 11 place Nationale et en 472 000 € pour la cession de terrains situés Moulin de la Jalousie.

4. LES TAUX D'IMPOSITION

Inchangés depuis 2016, les taux d'imposition votés par la Commune ne sont pas modifiés pour 2021.

Suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties devient 47,35 % (soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 25,45 %).

Les taux d'imposition sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2020	Taux 2021	Ecart de taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,35 %	47,35 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125,32 %	125,32 %	0,00 %

Conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

5. LES PRINCIPAUX RATIOS

Ratios		Valeurs de la commune	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL 2020)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	764,53	935,00
2	Produits des impôts directs / population	439,40	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	824,59	1 133,00
4	Dépense d'équipement brut / population	380,66	305,00
5	Encours de la dette / population	764,18	860,00
6	Dépense Globale de Fonctionnement / population	233,20	153,00
7	Dépense de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	47,34%	56,00%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	100,76%	90,10%
9	Dépense d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	46,16%	27,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	92,67%	76,00%

6. LA DETTE

L'annuité 2020 prévisionnelle est inscrite pour un montant de 845 000 € (contre 794 000 € au budget précédent).

Dans ces conditions, l'encours de la dette devrait être de 6 755 979,71 € au 31 décembre 2021.

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de sa seule épargne brute. Il est recommandé que sa valeur n'excède pas 10 ans. En 2021, cette capacité atteindrait 10,1 années en raison de la dégradation de l'épargne brute (contre 5,8 en 2020). Cette situation devrait s'inverser grâce à la réduction du capital restant dû en 2022 et à la progression de l'épargne brute à partir de 2023.